



Municipalité de

SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 14 avril 2026

A une séance ordinaire du 07 avril 2026 et à laquelle sont présents le maire suppléant, Monsieur Karl Frappier, Madame la conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les conseillers Claude Paulin, Jordan Madore, Michel Frappier et Renald Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe sont présentes.

090-04.2026 8.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2026-340 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX


M. Claude Paulin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 2026-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

M. Claude Paulin présente et résume le projet de règlement comme suit : il vise à assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles ;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

Vraie copie certifiée conforme



Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

